



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

NOVEMBRE- DÉCEMBRE 2012, N°4



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Qualifications professionnelles
- P2 • Politique industrielle
- Champs électromagnétiques
- FEADER

L'Europe de l'artisanat

- P2 • De sombres prévisions économiques pour les TPE européennes

Les CMA en action

- P3 • Berlin, Rome, Bruxelles

Euro brèves

Chiffre clé

- P3

L'actualité institutionnelle

Directive « qualifications professionnelles » : l'APCMA tire la sonnette d'alarme

La qualification professionnelle constitue le fondement de l'activité artisanale. Elle garantit la compétence du professionnel, assure la protection du consommateur et contribue à une concurrence loyale. En l'absence d'une volonté ferme du Parlement et des Etats membres, la modernisation de la directive risque de détruire l'équilibre fragile qu'assure le texte actuel entre la liberté d'entreprendre, la protection des citoyens et le droit à la mobilité. Il en est ainsi de la proposition visant à supprimer l'attestation, par le professionnel, d'un niveau de qualification au moins équivalent au niveau immédiatement

inférieur à celui exigé dans l'Etat membre d'accueil. Une telle disposition entrainera une harmonisation par le bas du niveau de qualification, voire sa suppression complète pour les activités artisanales exigeant un premier niveau de qualification, et favorisera les situations de discrimination à rebours. Aucune étude n'a pourtant démontré à ce jour l'impact négatif d'une telle réglementation ni sur la mobilité des professionnels ni sur le développement des entreprises concernées. L'APCMA appelle donc le législateur à prendre en compte cette réalité et à être à l'écoute des représentants de l'artisanat.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr

Politique industrielle : la Commission européenne oublie l'artisanat de production

Suite à la publication par la Commission de sa nouvelle communication sur la politique industrielle, l'APCMA regrette l'absence d'une réelle prise en compte des petites entreprises industrielles. 76% des entreprises industrielles sont des entreprises artisanales de sous-traitance industrielle, porteuses de savoir-faire techniques et technologiques indispensables, dans des filières telles que la métallurgie, le bois ou le plastique.

Les propositions relatives au secteur de la construction, aux investissements dans le capital humain ou encore la création d'un groupe de haut niveau sur les services aux entreprises pourront certes entraîner des effets positifs indirects. Elles n'apporteront en revanche aucun soutien direct à la compétitivité ou au développement de ces entreprises.

Champs électromagnétiques : renforcer l'applicabilité par une révision adaptée

Dans le cadre des négociations en cours entre le Parlement et le Conseil, l'APCMA rappelle que tout compromis relatif à l'exposition aux champs électromagnétiques sur le lieu de travail devra garantir l'applicabilité de la directive par les petites entreprises et entreprises artisanales. L'APCMA salue tout particulièrement la proposition de

guides pratiques non contraignants ou de listes des équipements concernés. Ces avancées doivent cependant obligatoirement être complétées par des mesures d'information et de sensibilisation des chefs d'entreprises ainsi qu'une simplification du système de valeurs, à l'image de celle envisagée par le Conseil dans son approche générale du 4 octobre.

FEADER : l'artisanat, acteur clé du développement rural

Contribuant au maintien de services de proximité, à la diversification des activités économiques ainsi qu'à la transformation et valorisation de produits agricoles ou forestiers, les entreprises artisanales jouent un rôle essentiel et complémentaire à celui des agriculteurs dans les territoires ruraux. Leur non-implication dans les « circuits courts », conçus dans le FEADER comme un outil de vente directe des produits agricoles, va

à l'encontre de cette réalité. L'APCMA fait appel au législateur pour remédier à cette contradiction en ouvrant, dans l'intérêt de tous, les « circuits courts » aux artisans. L'artisanat français se positionne également en faveur d'une éligibilité élargie aux petites entreprises des objectifs de transmission-reprise et de développement pérenne de ces entreprises en milieu rural.

L'Europe de l'artisanat

De sombres prévisions économiques pour les très petites entreprises européennes

Si les entreprises artisanales ont su grâce à leur présence de proximité et à leurs capacités d'adaptation amortir le premier choc de la crise économique, elles sont aujourd'hui directement impactées par le ralentissement de la croissance. Le Baromètre PME, publié fin octobre par l'UEAPME, confirme la difficulté actuelle de ces entreprises, confrontées à l'incertitude des perspectives économiques et à la disparition des mesures de soutien temporaires prises par les Etats. La part des entrepreneurs qui s'attendent à une évolution neutre ou positive de leur situation a baissé de trois points depuis le début de l'année (67,5), tombant pour la première fois depuis 2010 sous le seuil symbolique des 70 points (climat économique neutre).

Souffrant davantage de la baisse de la demande interne, les très petites entreprises enregistrent des résultats inférieurs en matière de chiffre d'affaires et de commandes que les petites et moyennes entreprises. Concernant spécifiquement l'artisanat et le commerce de proximité en France, seuls 13% des employeurs envisagent de recruter au cours du second semestre selon l'enquête I+C réalisée par l'UPA. Pour relancer l'économie, il est donc crucial d'accompagner les mesures d'austérité engagées jusqu'ici par un soutien à la compétitivité des PME, ce qui, au niveau européen, passe par l'intégration de mesures appropriées dans les programmes 2014-2020.

Les CMA en action

Berlin, Rome, Bruxelles : les CMA sur tous les terrains

Souligner la contribution de l'artisanat à la croissance économique et sa force collective en Europe, faire état de ses propositions, tels ont été les maîtres mots de l'action du réseau des CMA ces dernières semaines. A l'invitation du ZDH (Confédération allemande de l'artisanat), l'APCMA a participé à Berlin à un déjeuner de travail avec le Commissaire européen en charge du « Marché intérieur », M. Michel Barnier. L'occasion pour nos deux réseaux de présenter des propositions conjointes pour un accès satisfaisant des entreprises artisanales au financement

bancaire et de souscrire à l'engagement du Commissaire d'éviter tout abaissement du niveau de qualification professionnelle en Europe. Intervenant à l'université d'été de la Confartigianato (organisation italienne de l'artisanat), le directeur général de l'APCMA, a quant à lui souligné les vertus d'une meilleure concertation de l'artisanat dans l'UE. Enfin la CMA du Vaucluse a fait entendre, auprès de la Commission, la voix de ses entrepreneurs et son expérience dans l'accompagnement au quotidien des entreprises lors d'un séjour d'études à Bruxelles mi-octobre.



Délégation de la CMA du Vaucluse

Le chiffre clé

33%

Pourcentage des PME françaises indiquant une détérioration de la propension des banques à octroyer un prêt (2011, moyenne UE: 27 %)

Source : étude sur la performance des PME 2012 de la CE

EURO BREVES

- L'APCMA prend acte de la communication intitulée « Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne », regrettant cependant sa focalisation accrue sur les nouvelles technologies qui délaisse les intérêts des entreprises artisanales manufacturières.
- L'APCMA a participé, en la personne de son vice-président Pierre Martin, à la première Assemblée PME, organisée les 15 et 16 novembre à Nicosie (Chypre). Cet événement a réuni l'ensemble des parties prenantes à la politique PME autour du thème « Objectif croissance ».
- L'APCMA salue la publication de « l'Acte pour le marché unique II », qui contient des initiatives intéressantes telles qu'un droit de la faillite moderne, accordant une seconde chance aux entrepreneurs, ou l'objectif d'une meilleure circulation des produits par une baisse des coûts de mise en conformité supportés par les entreprises.
- Selon l'étude annuelle de la Commission sur la performance des PME, les micro-entreprises françaises emploient moins de personnes sur le marché du travail que la moyenne européenne de l'ensemble de ces entreprises, mais produisent considérablement plus de valeur ajoutée, à savoir 26,2 % contre 21,5 %.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Pierre Genest, Laure-Anne Martinet, Simon Haefner · Contact : europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36

016 47767 000